

**Province de Québec**

**Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 avril 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Également présent le Conseil des élèves : Audrey Bernard (Première ministre), Amélie Roberge (Vice-première ministre) et les députés Benjamin Lareau, Bryan Labrecque, Irika Croteau, Coralie Grondin, Laurie Racine, Océanne Tétreault.

M. Pierre Bell, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

38 personnes assistent à la séance.

**2015-04-529**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Pigeon, appuyé par Lussier et résolu que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 31.

Adoptée à l'unanimité

**2015-04-530**

**MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Sylvain Roy et l'élève Audrey Bernard, appuyé par Sylvain Goyette et l'élève Amélie Roberge et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : Retiré les points 3.6 et 5.3

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2015-04-531**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2015**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Sylvain Roy et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

## **ACCUEIL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

### ***CORRESPONDANCE***

- Le rapport d'inspection du MTQ pour les structures de compétence municipale
- Réaction de la FQM au Budget 2015-16
- Invitation de la Fabrique a participé à leur Brunch annuel

### **2015-04-532 LA TRIBUNE AUX ÉLÈVES**

Le Conseil des élèves de l'école de Sainte-Cécile-de-Milton, présente à tour de rôle les programmes de reconnaissances et activités qui se déroulent à l'école.

### **2015-04-533 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE MARS 2015**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mars 2015.

### **2015-04-534 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de mars 2015 au montant de 84 235.16 \$.

Que le Conseil approuve aussi la liste des salaires pour le mois de mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

### **2015-04-535 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – NOUVEL ADMINISTRATEUR (LOISIRS STE-CÉCILE INC)**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Les Loisirs Ste-Cécile Inc est maintenant administrée par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** que les signataires autorisés doivent être changés;

Il est proposé par Johanna Fehlmann , appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de nommer monsieur Paul Sarrazin, Maire, monsieur Richard Pigeon, Maire suppléant et monsieur Pierre Bell, Directeur général & secrétaire-trésorier, comme signataires des comptes # 200279 & # 240003 concernant Les Loisirs Ste-Cécile Inc.

Adoptée à l'unanimité

**2015-04-536**      **AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006, MODIFIÉ PAR LE 447-2007 ET LE 488-2011**

Avis de motion est donné par Sylvain Goyette, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 538-2015 ayant pour objet de mettre à jour le règlement de délégation 435-2006.

**2015-04-537**      **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par Claude Lussier, qu'afin d'arrimer la politique de gestion contractuelle au règlement de délégation 538-2015, la politique de gestion contractuelle sera mise à jour et adoptée ultérieurement.

**2015-04-538**      **INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ 2015**

**CONSIDÉRANT** l'importance du réseautage;

**CONSIDÉRANT** l'aspect formation du congrès;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser monsieur Pierre Bell, Directeur général et secrétaire-trésorier, à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2015, au montant de 488 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité

**2015-04-539**      **LOGICIEL GESTION DES PERMIS - CONTRAT D'ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'avoir un contrat pour l'entretien et le soutien technique;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'entretien et le soutien à PG Solutions Inc, pour un montant de 2 484 \$ plus les taxes applicables;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adoptée à l'unanimité

## **DEMANDE DE PACTE RURAL – SÉTHY – RETIRÉE**

Le Conseil avait appuyé le projet de mise en place d'un circuit du patrimoine naturel par la résolution 2015-02-477, par la suite la Fondation SÉTHY a retiré sa demande et projetée de la redéposer ultérieurement.

## **2015-04-540      CONTRÔLE ANIMALIER / PORTE-À-PORTE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire l'inventaire des chiens sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de donner le mandat à la Fondation Caramel, d'effectuer la visite de toutes les demeures de la municipalité au coût de 810 \$, soit 1\$ par demeure visitée;

Adoptée à l'unanimité

## **2015-04-541      MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – TAXE D'ACCISE 2014-2018 – APPROBATION PARTIELLE DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

- **Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **Que** la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- **Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- **Que** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **Que** la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **2015-04-542**      **MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ DES ARTICLES 4.6 ET 4.11**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de Ressources humaines;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de modifier les articles 4.6 et 4.11 du manuel de l'employé, tel que déposé par la direction générale;

Adoptée à l'unanimité

## **2015-04-543**      **ACHAT D'UN NOUVEAU SERVEUR**

**CONSIDÉRANT** la vétusté du serveur actuel;

**CONSIDÉRANT** que le système d'exploitation a plus de 10 ans et qu'il n'est plus supporté par le fabricant;

**CONSIDÉRANT** la demande et l'obtention de 3 soumissions pour l'acquisition d'un nouveau serveur;

Il est proposé par Johanna Fehmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation d'un serveur chez MS GESLAM au coût de 8 761.35 \$ plus les taxes applicables;

Il est également autorisé de contracter le support technique et la sauvegarde automatique quotidienne, au coût de 840 \$ annuellement plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité

## **2015-04-544**      **AJOUT AU SYSTÈME D'ALARME**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à niveau le système d'alarme du garage municipal;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de donner le contrat à Alarme J.P. Com Inc. pour un montant de 576.26 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité

## **RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – TARIFICATION**

Monsieur Richard Pigeon explique les détails concernant les amendes sur notre territoire.

### **2015-04-545 DEMANDE DE SOUTIEN AU « PROJET IMPACT »**

**CONSIDÉRANT** notre partenariat avec la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'implication des écoles secondaires de la région et l'impact sur les jeunes de 15 à 17 ans;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de soutenir le «Projet Impact»;

Adoptée à l'unanimité

### **2015-04-546 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités – schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'autoriser le Directeur général, monsieur Pierre Bell, à l'envoyer à la MRC de La Haute-Yamaska;

Adoptée à l'unanimité

### **2015-04-547 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que le Service sécurité incendie n'a pas rencontré les exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2014;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de demander au Service sécurité incendie de faire les inspections requises pour atteindre les objectifs du schéma;

Il est aussi demandé que la Municipalité de Roxton Pond et le Service sécurité incendie soumettent un plan d'action pour atteindre les objectifs;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est également demandé que le Service sécurité incendie produise un rapport mensuel sur la progression des inspections;

Adoptée à l'unanimité

2015-04-548

## **ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que donnant suite à un appel d'offres public concernant le fauchage – débroussaillage des levées de fossés municipaux, cinq (5) soumissions ont été reçues, au plus tard le 18 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** que les formalités prévues à la Politique de gestion contractuelle ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues;

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS INCLUANT LES TAXES</b>
Bromont Terrasse Inc.	26 444.14 \$
2858-7194 QC. Inc. (Les entreprises Masyna)	20 474.17 \$
Entreprise R.M.	25 199.66 \$
G.A.L.	28 747.20 \$
André Paris Inc.	14 716.34 \$

Il est en conséquence proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents;

**Que** le Conseil municipal accepte la soumission de la firme ayant présenté la soumission la plus basse, en l'occurrence André Paris Inc. et ce, pour un montant de quatorze-mille-sept-cent-seize dollars et trente-quatre sous (14 716.34 \$), taxes incluses, le tout conformément au document d'appel d'offres no. SCM-2015-001;

**Que** le Conseil municipal autorise les travaux de fauchage – débroussaillage des levées de fossés municipaux;

Adoptée à l'unanimité

2015-04-549

## **ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET LE CREUSAGE DE FOSSÉS SUR LE 1<sup>ER</sup> RANG OUEST ET LE CHEMIN BÉLAIR**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été effectuée auprès de 5 entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** les propositions suivantes reçues :

ENTREPRENEURS	QUANTITÉ APPROXIMATIVE	UNITÉ mesure linéaire	DESCRIPTION	CAPACITÉ (mètre / heure)	PRIX HORAIRE	TOTAL AVANT TAXES
Entreprise C.Provost Inc	10 240	m.l.	Fossés latéraux	100	140 \$	14 336 \$
Ostiguy excavation Inc.	10 240	m.l.	Fossés latéraux	65	125 \$	19 750 \$
Transport & excavation Ben-Benny	10 240	m.l.	Fossés latéraux	85	125 \$	15 059 \$
Pousse Vert Dany Allard	<b>N'a pas l'équipement</b>					
Richard Bouthillette	<b>Ne peut rencontrer l'échéancier</b>					

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de donner le contrat à Entreprise C. Provost Inc. pour le nettoyage de fossés sur le 1<sup>er</sup> rang Ouest et le chemin Bélair, pour un montant approximatif de 14 336 \$ plus les taxes applicables;

La réalisation des travaux de nettoyage et de creusage de fossés est sous la surveillance du personnel des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

**2015-04-550**

## **ACHAT D'ENSEIGNES POUR LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** que nous avons besoin d'enseignes pour le service de voirie;

**CONSIDÉRANT** que nous sommes allés en demande de prix et avons obtenu les prix suivants :

Martech : 1 227.00 \$ + taxes = 1 410.74 \$

Signo Tech : 1 416.85 \$ + taxes = 1 629.02 \$

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de faire l'achat des enseignes chez Martech, au montant de 1 227 \$ + les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité

**2015-04-551**

## **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MARS**

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de mars 2015 soit :

Bâtiment accessoire 1

Piscine / bains à remous 2

Permis de rénovation, réparation et modification 6



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Pour un montant total de 9

## **NOMINATION D'UN MEMBRE AU CCU**

Nous sommes à la recherche de candidatures, car à la suite de la parution de l'annonce dans la Voix municipale, aucune candidature n'a été reçue.

### **2015-04-552      MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT** la faible performance de la municipalité en matière de production de déchets par habitant;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de prendre les actions suivantes :

1. Achat de 2000 sacs de papier pour feuilles et autres matières décomposables;
2. Organiser une collecte spéciale et mettre en valeur les collectes spéciales existantes;
3. Remplacer les bacs de récupération de 240 litres par des bacs de 360 litres.

Adoptée à l'unanimité

### **2015-04-553      CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se conformer aux exigences des règlements du Q-2, r.22 et Q-2 du MDDELCC et que la municipalité doit appliquer ces règlements;

**CONSIDÉRANT** l'avis du MTQ concernant la présence de coliformes fécaux dans le réseau pluvial de la rue Principale;

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le personnel de la municipalité à entreprendre les actions nécessaires afin de déterminer les causes de non-conformité. Ces actions pouvant nécessiter d'entrer dans les résidences;

Le Conseil autorise également de faire appel à une firme externe pour la réalisation des tests plus techniques;

Adoptée à l'unanimité

### **2015-04-554      REDDITION DE COMPTE**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

La responsable à la vie communautaire présente sa reddition de compte pour le mois de mars 2015.

## 2015-04-555 SOCCER PRINTEMPS-ÉTÉ 2015

**CONSIDÉRANT** que notre terrain de soccer n'a pas les dimensions requises pour faire partie de la ligue de soccer de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Roxton Pond a 6 équipes (entre 3 et 14 ans) dont 5 font partie de la ligue de soccer de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que cela permettrait à 26 jeunes de jouer dans une équipe de niveau approprié pour leur âge tout en faisant l'apprentissage d'un jeu structuré;

Il est proposé par Sylvain Roy et l'élève Amélie Roberge, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et l'élève Irika Croteau et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser l'alliance avec la Municipalité de Roxton Pond pour l'été 2015 concernant le soccer;

Adoptée à l'unanimité

## 2015-04-556 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité entend déployer ses activités lors de la Fête nationale;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette activité, il se tiendra une course de boîtes à savon sur une partie de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT** que la section demandée pour la fermeture de la rue Principale est située entre le 345 rue Principale et le 259 rue Principale du parc des Générations;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture est demandée pour le 20 juin 2015 pour une période n'excédant pas (3) trois heures;

**CONSIDÉRANT** que pour cette période, la circulation sera déviée vers la route Lanctôt et le 1<sup>er</sup> rang Est;

**CONSIDÉRANT** que cette activité sera sous la responsabilité de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que des enseignes routières seront installées pour avertir les utilisateurs de la déviation pour la période de la fermeture de la rue Principale;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser la demande au MTQ;

Le Conseil municipal spécifie que le support du MTQ est obligatoire pour la réalisation de cette activité sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2015-04-557 TARIFICATION DU CAMP DE JOUR

**CONSIDÉRANT** que le Conseil ne désire pas augmenter les coûts d'inscriptions;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil souhaite faciliter l'accès au camp de jour pour les familles nombreuses;

**CONSIDÉRANT** que la tarification actuelle demande une administration complexe, il a été privilégié par le Conseil de mettre un rabais à taux fixe de 25.00 \$ par enfant pour la préinscription;

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'accepter la nouvelle grille de tarification ci-dessous :

	<u>Tarif régulier</u>		<u>Préinscription</u>	
---	420 \$	1 <sup>er</sup> enfant	395 \$	1 <sup>er</sup> enfant
15%	372 \$	2 <sup>e</sup> enfant	347 \$	2 <sup>e</sup> enfant
30%	324 \$	3 <sup>e</sup> enfant et suivant	299 \$	3 <sup>e</sup> enfant et suivant

Adoptée à l'unanimité

## 2015-04-558 FÊTE NATIONALE – BUDGET

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a la volonté d'agréer la vie de ses familles par des activités diversifiées et gratuites;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

**QUE** le Conseil prenne connaissance du budget détaillé soumis pour cette activité et autorise une dépense maximale, au montant de 12 000 \$ du quel des revenus de +/- 6 000 \$ seront soustraits;

**QUE** le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les paiements.

Adoptée à l'unanimité

## 2015-04-559 FÊTE NATIONALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON POUR VENDRE

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil autorise la tenue de l'activité et autorise madame Sonia Martel à faire la demande d'un permis de boisson pour vendre, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'évènement de la Fête nationale du 20 juin 2015. La responsabilité de cet évènement sur le terrain du Parc des Générations sera sous la direction de madame Sonia Martel.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q :** Un citoyen demande si le projet d'implanter un CPE derrière le bureau municipal va toujours de l'avant?

**Monsieur le maire répond :** Oui.

**Q :** Un citoyen demande pourquoi le contrat pour le nettoyage des fossés est un coût approximatif?

**Monsieur le maire répond :** que le prix est basé sur un taux horaire et que l'ampleur des travaux est à déterminer.

**Q :** Un citoyen demande si nous avons accepté la soumission d'un entrepreneur même s'il l'a remise 2 jours plus tard?

**Monsieur le maire répond :** que oui, car nous avons été en demande de prix; cette approche est beaucoup moins contraignante qu'un appel d'offres.

**Q :** Un citoyen demande si c'est un appel d'offres?

**Monsieur le maire répond :** que la municipalité est allée en demande de prix à plusieurs entrepreneurs, dont deux de la municipalité. Puisque c'est un contrat de moins de 25 000 \$, la municipalité aurait pu demander un prix à un seul soumissionnaire et lui accorder le contrat de gré à gré.

**Q :** Un citoyen demande qui va décider si les ponceaux sont à changer?

**Monsieur le maire répond :** que c'est le personnel de la municipalité.

**Q :** Un citoyen demande ce que fera la municipalité si un citoyen ne met pas son ponceau conforme?

**Monsieur le maire répond :** que plusieurs avenues sont possibles, jusqu'à l'exécution des travaux et refiler la facture au citoyen.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q :** Un citoyen demande pourquoi la municipalité donne le contrat à un entrepreneur de l'extérieur quand la différence de prix est d'environ 5%?

**Monsieur le maire répond :** que la différence de prix est de plus de 700 \$ et que le conseil a décidé de donner le contrat au plus bas soumissionnaire.

**Q :** Un citoyen mentionne qu'à une séance précédente le conseil a résolu de demander que le chauffeur de la citerne incendie ne soit pas obligatoirement un pompier, où en est-on dans ce dossier?

**Monsieur le maire répond :** que la résolution a été envoyée au Ministère de la Sécurité publique et que le processus suit son cours.

**Q :** Un citoyen demande ce que signifie la conformité CSST dans les demandes de prix?

**Monsieur le maire répond :** que c'est la conformité administrative du dossier de l'entrepreneur.

**Q :** Un citoyen demande si pour les travaux de nettoyage de fossés, on doit avoir des signaleurs?

**Monsieur le maire répond :** que selon nos informations c'est non puisque la route est à vitesse maximale de 70 km/h. Il suffit de mettre des affiches. Nous validerons l'information.

**Q :** Un citoyen demande lors de cueillette de métaux, à quel endroit sont apportés les métaux?

**Monsieur le maire répond :** qu'il n'est pas certain, on reviendra avec la réponse.

**Q :** Un citoyen demande aux élèves s'il y a des élections pour devenir député?

**La Première ministre répond :** que oui, chaque classe vote pour élire un député. Par la suite chaque député fait une présentation à tous les élèves et un vote se fait pour l'élection du Premier ministre et du Vice-premier ministre.

**Q :** Un citoyen demande pourquoi la municipalité n'a pas invité des entrepreneurs locaux pour la réparation du tracteur?

**La direction générale :** que ce fût une décision administrative et que l'on portera une attention à l'avenir.

**Q :** Un citoyen demande si les campings improvisés seront tolérés encore cette année?

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Monsieur le maire répond** : que non et le personnel de la municipalité sera avisé afin d'étudier la situation.

Un citoyen remercie le Conseil pour le travail fait.

**Monsieur le maire répond** : qu'il en prend bonne note.

**Q** : Une citoyenne mentionne que le brunch de la paroisse est une importante levée de fonds pour la paroisse et invite tout le monde à y participer. Aussi, en cette semaine du bénévolat, il remercie tous les bénévoles impliqués dans la paroisse.

**Monsieur le maire réitère** : aussi concernant l'importance de l'implication des bénévoles au niveau de la municipalité et au nom du Conseil, les remercie tous.

**Q** : Un citoyen demande pourquoi le personnel a nettoyé la rue Principale puisqu'elle appartient au MTQ?

**Monsieur le maire répond** : que le personnel a seulement nettoyé le trottoir et que c'est le MTQ qui a nettoyé la rue.

**Q** : Un citoyen demande si un ingénieur a été embauché pour les travaux qui seront faits sur le 1<sup>er</sup> rang Ouest / chemin Bélair?

**Monsieur le maire répond** : qu'à ce jour non.

**Q** : Un citoyen demande pourquoi le texte de la période de questions n'est pas identique à ce qui est dit?

**Monsieur le maire répond** : que tout est fait pour essayer d'écrire ce que s'est dit, tout en étant concis.

**Q** : Un citoyen demande comment se fait-il qu'un droit acquis de 1982 soit toujours applicable?

**Monsieur le maire répond** : qu'on va vérifier et lui revenir.

**Q** : Un citoyen demande si le fossé de la rue Boulais sera nettoyé, car il y a beaucoup de sédimentation qui est descendue du nouveau fossé pour le CPE?

**Monsieur le maire répond** : que nous allons vérifier et si nécessaire, il sera nettoyé.

**Q** : Un citoyen demande si le poteau d'Hydro-Québec devant le 481 Ménard sera redressé?

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Monsieur le maire répond** : que nous allons voir avec Hydro-Québec.

**2015-04-560**

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Sylvain Roy et l'élève Audrey Bernard, appuyé par Claude Lussier et l'élève Amélie Roberge que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 42.

Adoptée à l'unanimité

---

Pierre Bell  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

M. Paul Sarrazin  
Maire